

N* 2539/Just 4

RECOMMANDE

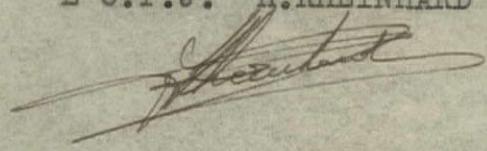
objet

Aff. BYUSA
RP 392

CAE
de 18.8.52
M. Kintaru

C.p.i. à Monsieur le Greffier du
Tribunal de Résidence du Ruanda à
Kigali.

L'O.P.J. H. RHEINHARD



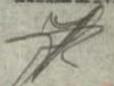
V le 73.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en
annexe la somme de 3.642,- (trois mille six cent quarante
deux) francs, représentant les dommages & intérêts auxquels
le nommé BYUSA Athanase, ex-greffier du Tribunal indigène
à Ruhengeri a été condamné.

Puis-je vous demander de vouloir bien remet-
tre ces D.I. au Comptable C.A.C. et nous faire parvenir le
P.V. de cette remise, en double.

L'Officier de Police Judiciaire
H. RHEINHARD



Recu le 29.9.52 CHI

Recu infirmer

'Administrateur de Territoire

du Territoire

et à, R U H E N G E R I . -



Comptabilité modèle 18.

QUITTANCE

Bureau de

Frs. 330 / 90

Exercice

Budget

Art. Lit.

N° 033862

Le 9 / 8 1959

Reçu de M. Byyasa / Myayatu

la somme de deux cent trois francs

pour payement frais de just. et droit 4% sur don

RP 332 du 3/30/57

Le Comptable 930 (2) d. Myayatu

(2) Désignation

EXÉCUTION DU JUGEMENT

Parquet du Ruanda
Greffes du Tribunal de Résidence du Ruanda
RMP N° 1529/VH.
R.P. 392

Kigali, le 3 Octobre 1951

2524/jur-4
11-10-51

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

à Nyanza

Le nommé BYUSA, Athanase, munyarwanda, mutussi, fils de Ruhumuliza (ev) et de Kamberuka (ev), originaire de la colline Gihonga, chefferie Kalima, territoire de Ruhengeri, résidant à la colline Ruhengeri, chefferie Kamari, territoire de Ruhengeri, greffier du Tribunal indigène à Ruhengeri de Résidence du Ruanda a été condamné le 14 septembre 1951 par le Tribunal

à payer 1° 4 francs d'amende
2° 75 francs de frais de justice
3° 145,70 francs de droit de 4% sur les dommages et intérêts
4° 3642,- francs de dommages et intérêts

à (i) aux C.A.C. de Ruhengeri

Interpellé il a déclaré ~~aux personnes~~ qu'il possède un four qui contient 29.000 briques et propose de vendre les briques dont le prix sera employé à payer toute qu'il lui incombe de payer.
la somme

révisé à Genda, Chef de Poste MARAGA, territoire

de NYANZA

pourraient payer pour lui. Veuillez en conséquence interpellé ces personnes et faire tenir ci-dessous leur réponse. En cas de paiement des D. I. veuillez remettre ces D. I. aux ayants-droit ci-dessus désignés et faire tenir au Parquet les P. V. de remise. En cas de paiement des amendes, frais et droit de 4% prendre en recette si vous êtes comptable (si non verser à un comptable de la colonie) et aviser le greffier du Tribunal de Résidence à Kigali recettes effectuées pour son compte. (avis mod. 30). Me renvoyer cette pièce avec la réponse ci-dessus.

Le Greffier,
V. ROUARD

Le Substitut,
G. TACQ,

Réponse

F.I. et droit 4% payés le 9/8/1952 (C.T. 930)
quitt. n° 33862
P.V. de remise des D.I. sera envoyé dès réception
réponse de Ruhengeri.

ANNEXES :

Kigali, le 9/8/1952
L'Officier de Police Judiciaire,

V

FACTURE

N° 292

272 E.T.I.R.V
 Butengué
 Buté Le 30-6-57 19

Mission de Buaya.
 à Buaya. Doit
 pour vente et livraison de ce qui suit:

IMBELCO-ELISABETHVILLE 40972

37-5	Transport d'œuvres de Butengué à Kimbo. 70 Klm. à 12f.	840,-
------	--	-------

840,- franc

C'est à envoyer à la Mission de Namba.

P. Catty

Requiescence publique.

payé
 Chz 063127
 L 855761
 V 443722.

1, le 70 Copie

ETIRU

RUHENGARI B.P. GOMA

RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

B. C. B. COST 958

Ruhengeri, le 14-9-52

B. C. B. USA 960

B. C. B. GOMA 52

FACTURE No 2669

M ^{payé} C.A.C. 2 063127
2 855761
2 443722.

Doit à

Ruhengeri pour

Date	Description	Montant
9-8	1 ton ciment à 5000% bon N: 8844	5.000,-
12-8	1 ton ciment à 5000% bon N: 8850	5.000,-
23-8	1 ton chaux blanche à 75% bon N: 8898	15.00,-
28-8	3 ton chaux grise à 73% 1 ton chaux blanche à 75% bon N: 8897	3.900,- 1.500,-
27-8	5K: fer feuillard à 20%	100,-
		<u>17.000,-</u>

2181
~~ETRU~~

~~CAC~~

le 14-9-52
Ruhengeri B.P. GOMA

Régistre du Commerce USA. 17

B. C. B. COST 958

Ruhengeri, le 14-9-52

B. C. B. USA 960

B. C. B. GOMA 52

FACTURE N° 2669

M G A C

Doit à

Ruhengeri

pour

Date	Description	Montant	Monnaie
9-8	10000 K ² ciment à 5000,- bon de sortie N° 2244	5.000,-	MUL
12-8	10000 K ² ciment à 5000,- bon de sortie N° 2250	5.000,-	MUL
29-7	10000 K ² chaux blanche 15% bon de sortie N° 2292	1.500,-	BUGA
27-8	30000 K ² chaux grise 13% 20000 K ² chaux blanche 15% bon de sortie N° 4297	3.900,- 1.500,-	- NDO - NDO
27-8	5 K ² fer feuillard à 20% <hr/>	100,- 17.000,-	- BUGA
		<hr/>	
		17.000,- francs	

CAC
Immuacion
construction

BSP

5 Kgs Feu Feuillants
~~10 Kgs Feu Feuillants~~

10 Kgs. dans chez jivani
Fracture no.

Maramba le 27/8/12

Reçu
Oyane L. par

Bon pour 2 tonnes de ciment
pour constructions etc. (Niji)

8/8/52

W. H. L.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRE DE

LAISSEZ-PASSER N°

Délivré à Monsieur

.

.

suivant autorisation exceptionnelle de sortie de vivres n°, en

date du accordée par Monsieur le Résident du Ruanda

pour la période du au

Camion transporteur: n° (plaque de roulage) -

Nature du produit

Tonnage

.

.

N° 7897

ETIRU

Ruhengeri, le 28-8-52

M. ~~A~~ C.A.C. Ruh Kagogo

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par Camion 1998 ce qui suit :

NOMBRE	DÉSIGNATION	POIDS
60	Paniers Choux blancs Choux grise	3000 K 1000. K

Le Destinataire Argent Terr. Wintgens
P.O.
Chef Bnamazea. 

N° 8850

ETIRU

Ruhengeri, le

12/8/52

M

C. A. C. Ruhengeri

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par

camion PL 10652

ce qui suit :

NOMBRE	DÉSIGNATION	POIDS
20	2000 kg de ciment	10000

non signé
[Signature]

Le Destinataire

CAE
/ Inulcias

BP

I Livre de ciment
Kufengui le 12/8/12
Apr. de la p. d.
Leu

ETIRU

Ruhengeri, le

N° 8844

9-8-59

M

C.A.C. Ruhengeri

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par

Rabene Av 3220

ce qui suit :

NOMBRE	DÉSIGNATION	POIDS
20	sacs de ciment	1000kg

Le Destinataire

Buis

AC

V. le. Ji

U
pour

de 19-9-1952

les windows

RUHENGERI B.P. GOMA

RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

Ruhengeri, le 14-9-52

FACTURE No 2670

2855761

Ch. 2063127

U 443722

Ruhengeri

pour

port 4 ton chaux		
Bagage		
2 f =	720	-UDO
port 4 ton chaux		
Bukolectures		
42 f =	768	-BUHO
des per à béton à 20%	2100	-BOGA
de bois 477 m ³		
of =	513	-MUL
4 ton ciment	5000	-MUL
1° per feuillards à 20%	768	-BUH
me de bois		
1,453 m ³ à 2900 f =	4214	-
scie circulaire	300	-
Bagage	256	=
à chaux 12 kln à 72	144	-
69, - fin	14869	-

N° 9040

E.T.I.R.U

Ruhengeri, le

11-9-52

M

Witgans

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par

Cannon AG 701

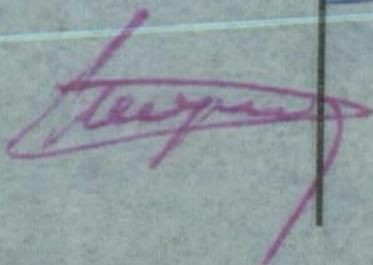
ce qui suit :

NOMBRE

DÉSIGNATION

POIDS

25	balles 4,41 x 0,07 x 0,05 =	0,360
60	" 4,02 x 0,07 x 0,05 =	0,860
8	" 4,53 x 0,07 x 0,07 =	0,178
2	" 4,10 x 0,07 x 0,07 =	0,040
<u>95</u>	peste à la suite	= 0,015
		<u>1,453</u>



Le Destinataire

N° 9030

ETIRU

Ruhengeri, le

9/4/32

M

C. A. C. Ruhengeri
Bukoma

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par

porteur

ce qui suit :

NOMBRE	DÉSIGNATION	POIDS
1	rouleau de papier	38 K
		Fouf

Le Destinataire

Houng W.

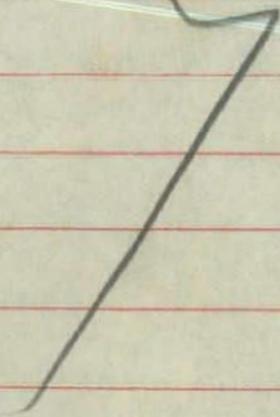
CAC Buhoma

Bon pour un
rouleau de fer
feuillonné pour
les cote du Buhoma

9/19/52

ATA Pochet

Whit



N° 9024

ETIRU

Ruhengeri, le

9/9/52

M. C. A. C. Muhira chuve

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par Camion R.V. 10 650 ce qui suit :

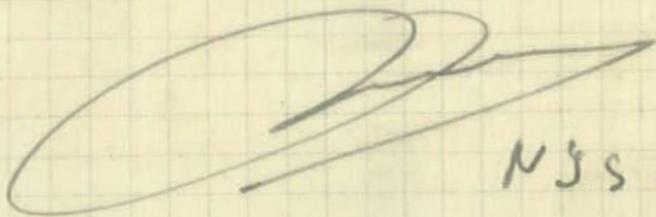
NOMBRE	DÉSIGNATION	POIDS
20	sacs ciment	1000 Kg

Le Destinataire

9.9.52

B.P.

1 home event



NSSR

5.9.51

Cont. Mulera C. Adnan.

N° 9012

E T I R U

Ruhengeri, le

3/9/52

M

C. A. C. Murera

Nous avons l'honneur de vous envoyer

par

canion RU 701

ce qui suit :

NOMBRE	DÉSIGNATION	POIDS
105	Kos fer à béton	10 w/p
5	madriers 2,36 x 0,15 x 0,07 =	0,125
1	" 4,32 x 0,17 x 0,07 =	0,51
		<u>4,177</u>

Le Destinataire

4-9-52

Cte Bukonya

11

Shouai

Bon pour 2 Tonnes
de ciment -

p 9800

~~facture~~

Le.

17/8/52

69

Lehoher

Ch. z. 827357

U 443721

ures à CHC

2

Blanc

1/2
de 68.

Bon Pour

1 Tonne de ciment

(une tonne) p 4900

(Centre Polm. Mulera.)

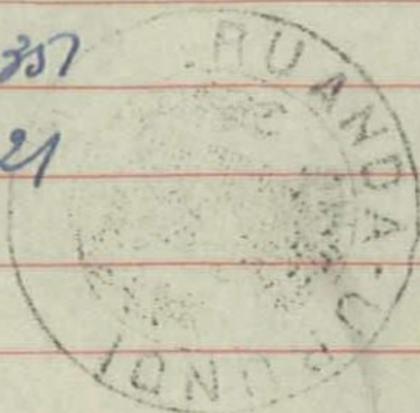
Dubengeri le

22-8-58

N.Y.S.R.

Ch. Z 827 357

0443 721



he v/ 24
of C.A. ©
B.P. Shavano

2000 kg
ciment

no 9800.

Edmond
Ng T.

Rubengeri 5 Aug 1952

Ch 2 827.357.

U443.721

FACTURE

N° 142

V
de 66

Régie Pompier Imulera

Le 21/8/ 1952

M CAC (Musanbar)

Doit

vente et livraison de ce qui suit:

IMRICO-ELISABETHVILLE 40972

transport matériel au cours
de mois d'août 1952

40Kms

10 400,-

quatre cents francs
~~Plus~~
total a payer
~~plus~~

65 Le. V

FACTURE

N° 140

Régie Brigues Imulera

Le 31/07 1952

M

CAE (Padonole)

Doit

vente et livraison de ce qui suit:

IMBELCO-ELISABETHVILLE 40972

transport matériel pen-
dant le mois d'août 52

71 Km

10

710,-

sept cent et dix francs

Deux

pour depuis

Ligie Fonquas Mulera

Le 5/10/ 1952

M

CAE Gatoude

Doit

vente et livraison de ce qui suit:

IMPRIMERIE ELISABETHVILLE 40972

Transports maritimes
septembre 1952

86 Km

10

860,-

huit cent soixante francs

~~Francs~~

pour depuis
~~Francs~~

12/64
te

FACTURE

N° 143

Regie Bougies Amulera

Le 31 / 8 / 192

M CSE (Gatons)

Doit

pour vente et livraison de ce qui suit:

IMPRIMERIE ELISABETHVILLE 40972

Transport matériel et
Sable au camp militaire

146 kms

so 1460 -

mille quatre cent dix six francs

~~Deux~~

pour quit
Deux

Reçu Prigros Mulua

Le 3/10/ 1952

M CAE Kapapo.

Doit

pour vente et livraison de ce qui suit:

IMRECO-ELISABETHVILLE 40972

Transport matériaux: ci-
ment. claux. bois. pierres
sables pendant le mois de
septembre 1952.

674 kms

so 6.7%,-

six mille sept cent septante

Deux

Deux

pour acquit
le 30.9.52
5.14 -

175 K. - Karpago
100 K. - Karpago

1392.50

175 K. e. f.
1.50-1162.50
4 sacs d'indes
200 89.67

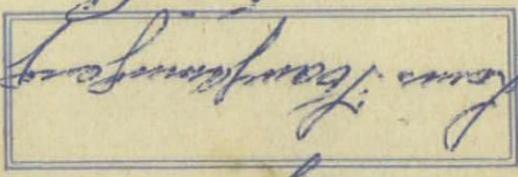
100 K. - Court Blanc
a
1.50-1507
+ le 16/9/52 -

FRANCS CMS

MOIS DATE

Pour le raison du bureau payable
Karpago 9/9
1952

de 62
V



Signature
C. H. C.
Karpago
D. 17

Facture n° 40

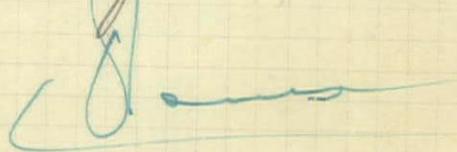
BON POUR

100 KGS (~~4~~ charges) 150f

chaux blanche

Rubengeri le 9/9/12

Le Chef de Poste. NÈVEJANS



115

Frères YPSK. (C.A.E. Kapsel)

~~A femme de charny~~

BP

fact. 41.

Kunzinger le 16/9/52